

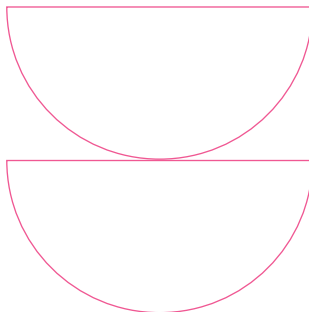


Un projet de création d'entreprise ?

L'Urssaf vous accompagne

Pour vous accompagner et vous guider dans vos démarches, l'Urssaf vous propose des présentations adaptées à votre situation.

Téléchargez dès maintenant cette présentation en flashant le QR code de votre choix.



Artisan, commerçant,

professionnel libéral non réglementé



Métropole



Outre-Mer

Professionnel libéral réglementé



Métropole



Outre-Mer

Auto-entrepreneur



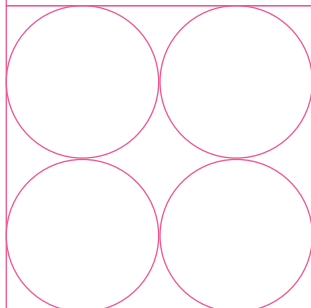
Métropole



Outre-Mer



Services en ligne



Praticien ou auxiliaire médical



Chirurgien-dentiste



Infirmier libéral



Orthophoniste



Orthoptiste



Masseur-
kinésithérapeute



Médecin



Pédicure-podologue



Sage-femme

Artiste-auteur



Nous contacter

Artisan, commerçant, professionnel libéral

urssaf.fr

+ un assistant virtuel

3698

(service gratuit + prix appel)

→ du lundi au vendredi de 9h à 17h

Auto-entrepreneur

autoentrepreneur.urssaf.fr

+ un assistant virtuel

3698

(service gratuit + prix appel)

→ du lundi au vendredi de 9h à 17h

Praticien ou auxiliaire médical

urssaf.fr

+ un assistant virtuel

0806 804 209

(service gratuit + prix appel)

→ du lundi au vendredi de 9h à 17h

Artiste-auteur

artistes-auteurs.urssaf.fr

+ un assistant virtuel

0806 804 208

(service gratuit + prix appel)

→ du lundi au vendredi de 9h à 17h

Retrouvez-nous
sur les réseaux sociaux

